

Terres de Lorraine



adsn

www.adsn54.org

## Les aides à la création d'entreprise



DELEGATION  
REGIONALE AUX  
DROITS DES  
FEMMES ET A  
L'EGALITE



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
DES FINANCES ET DE L'EMPLOI



Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi



Fonds social européen  
*Investir pour votre avenir*



## ATELIER FEMMES CREATRICES D'ACTIVITES

Date

20 septembre 2011



## Participantes

- **Corinne DUPRE** en projet de création (*souhaite reprendre une Boulangerie*)
- **Mélanie GEHIN** auxiliaire de puériculture – Rosières aux Salines (*veut ouvrir une boutique de vêtements pour enfants*)
- **Julie HUMBERT** maréchale ferrante – Sexey-aux-Forges
- **Claire MAILLARD** tapisserie en sièges – Euville (*en auto-entrepreneur depuis sept. 2010 actuellement en meuse et compte revenir sur le territoire Moselle&Madon*)
  
- **Frédérique MANGIN** métiers d'art (poterie/mosaïque) – Battigny (*en couveuse, propose des ateliers à domicile : particuliers, centres de loisirs, communes...*)
- **Pascaline MOULOT-KANDO** en projet de création
- **Adeline SIMON** sans activité



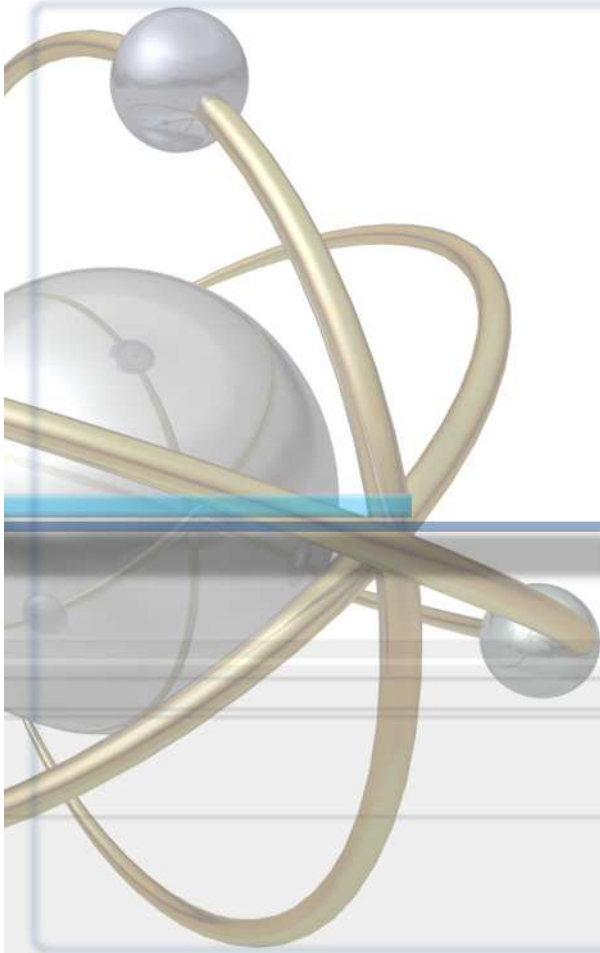
## Intervenant

- **Pascal DELANGE** Directeur Banque BPL – Neuves-Maisons
- **Dominique SOURIS** Chef de projet - 3I Lorraine - Nancy



## Animatrices

- **Amélie FREIHUBER** Chargée de mission économique - ADSN
- **Sandrine MONTI** Assistante administrative - ADSN



# Le financement de la création d'entreprise



## Les grandes étapes

### ● **La naissance de l'idée**

- ✓ Vérifier sa volonté et sa capacité à entreprendre
- ✓ Trouver et travailler l'idée

### ● **La construction du projet**

- ✓ Sur le plan technique
- ✓ Sur le plan commercial
- ✓ Sur le plan juridique
- ✓ Sur le plan financier



# **Etude financière**

**Objectif : Vérifier la viabilité financière du projet**

- **Evaluation de la rentabilité**

- ✓ Détermination d'un chiffre d'affaires prévisionnel
- ✓ Evaluation des charges
- ✓ Définition du seuil de rentabilité



# **Réalisation du plan de financement**

- **Estimation des moyens nécessaires**
- **Evaluation du besoin en fonds de roulement**
- **Détermination du financement à réaliser**



# Le financement d'un projet

## ● Les besoins de démarrage

- ✓ Frais d'établissement : frais de constitution de la société, frais d'immatriculation, formations préalables, frais de notaire, ...
- ✓ Investissements corporels et incorporels : matériels professionnel et informatique, véhicule, agencements, brevets, fonds de commerce, ...
- ✓ BFR : stock initial (HT) + encours clients (TTC) – encours fournisseurs (TTC)
- ✓ Trésorerie de démarrage : caution, loyers d'avance, TVA, autres charges externes, ...



# Le financement d'un projet

- ✓ Le financement correct d'un projet est une des conditions de réussite du projet
- ✓ Il convient de réunir suffisamment de capitaux pour que tous les besoins durables de l'entreprise soient financés intégralement par des ressources financières adaptées à la durée de ces besoins
- ✓ Après avoir effectué le recensement de ces besoins et des ressources financières disponibles, il sera nécessaire de rechercher une ou plusieurs solutions pour les capitaux manquants



# Le financement d'un projet

Types de financements	Sources de financements
⇒ Apport personnel	⇒ Le créateur, ses associés
⇒ Prêts personnels (ou prêts d'honneur)	⇒ PFIL, NACRE, Adie, réseau Entreprendre
⇒ Participation dans le capital	⇒ Capital-risque, business angels...
⇒ Subventions à l'entreprise	⇒ Collectivités
⇒ Prêts à MLT à l'entreprise	⇒ Banques, PCE...
⇒ Crédit-bail	⇒ Banques, organismes spécialisés...



## L'apport personnel

**Indispensable pour être crédible** →

**Financer le démarrage** →

**20 à 30 % du besoin de financement** →



# Le prêt personnel



Sud Nancéen et Toulous Initiative

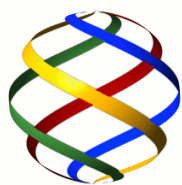


# Le territoire d'intervention des PFIL en Lorraine





# Prêt d'honneur PFIL



Présentation  
Présentation  
Présentation  
Présentation

*La PFIL "Sud Nancéen et Toulais Initiative" a été créée le 28 novembre 2000 à Neuves-Maisons sous l'impulsion de l'ADSN. Celle-ci devient la sixième et dernière PFIL du réseau national FIR en Meurthe-et-Moselle.*



# Prêt d'honneur PFIL



## Missions

- ✓ Accueil et accompagnement des créateurs d'entreprises via l'ADSN (Conseils, recherche de locaux et aide au montage du plan d'affaires ...)
- ✓ Octroi d'un prêt d'honneur à 0% et sans garantie
- ✓ Parrainage (si besoin)
- ✓ Suivi post-crédation

# Prêt d'honneur PFIL

## ● **Caractéristiques du prêt d'honneur**



**Montant** : 1 000 à 16 000 €  
(Prêt moyen autour de 4 500 €)

**Durée** : 1 à 5 ans



**Différé** : jusqu'à 6 mois

# Prêt d'honneur PFIL

## ● **Conditions d'éligibilité**

- ✓ Entreprise en phase de création (moins de 3 ans) ou reprise d'entreprise dans tout secteur d'activité exceptées les professions libérales réglementées, activités agricoles et activités d'intermédiation financière et immobilière
- ✓ Localisation du siège social et de l'activité économique sur le territoire de Sud Nancéen et Toulous Initiative
- ✓ Concours bancaire obligatoire
- ✓ Apport personnel du créateur souhaité

# Le dispositif NACRE

## Nature de l'aide



**Aide financière sans intérêt et sans garantie  
d'un montant compris entre 1 000 € et 10 000 €  
(prêt moyen : 4 500 €)**



**Différé : aucun**

**Durée de remboursement :  
1 à 5 ans**



*La durée et le montant ne peuvent pas être supérieurs à ceux du prêt bancaire complémentaire obligatoire*

# Le dispositif NACRE

## Conditions d'éligibilité

- ✓ Etre éligible à l'ACCRE
  - ex : {
    - ◆ demandeurs d'emploi (indemnisés ou non)
    - ◆ bénéficiaires de revenus de solidarité (RSA, ASS)
    - ◆ jeunes de moins de 26 ans
    - ◆ salariés reprenant leur entreprise en difficultés
- ✓ Entrer dans un parcours d'accompagnement
- ✓ Concours bancaire obligatoire avec limitation des cautions personnelles à 50 %



# Lorraine Entreprendre

## ● **Conditions d'éligibilité**

- ✓ La création significative d'au moins 6 emplois à 3 ans
- ✓ Avoir un besoin de financement important  
(au moins 70 000 €)
- ✓ Avoir une dimension stratégique de développement
- ✓ Exprimer le besoin d'être accompagné



# Lorraine Entreprendre

## ● **Nature de l'aide financière**

- ✓ Prêt sans intérêt et sans garantie allant de 15 000 € à 50 000 €  
(durée : 3 à 5 ans – différé de 6 à 18 mois)
- ✓ Accompagnement et suivi individualisé avec un chef d'entreprise confirmé



# Le prêt bancaire



## La location longue durée

il consiste comme son nom l'indique à louer un bien, mais, à l'inverse du crédit bail, elle n'est pas assortie d'une option d'achat



## Le crédit à court terme

il vise à financer le cycle d'exploitation de l'entreprise (ex: stock)



# Le prêt bancaire

## ● Que finance-t-il ?

✓ Bien qu'il soit difficile de généraliser sur les pratiques des banques, on peut néanmoins noter qu'elles privilégient le financement **des biens durables** (véhicule, matériel informatique, machines-outils...).

✓ En d'autres termes, le financement de l'activité en elle-même (appelée "besoin en fonds de roulement") trouve difficilement de financement bancaire au moment de la création.

## ● Les modalités du prêt bancaire

✓ Les prêts bancaires octroyés dans le cadre de la création d'une entreprise s'étendent sur une durée comprise entre 2 et 7 ans.



# Le prêt bancaire



## Ce qu'il faut éviter

Minimiser la somme qu'il est nécessaire d'emprunter peut être préjudiciable à la bonne marche financière de l'entreprise. Si celle-ci est rapidement confrontée à un problème de trésorerie (qui se traduit par un découvert).

Le banquier se montrera hésitant à accorder un nouveau financement, voire une autorisation de découvert.



# P C E

## ● Objectif

✓ Financement des besoins immatériels, fonds de roulement, frais de démarrage

## ● Conditions d'éligibilité

✓ Entreprise en phase de création (moins de 3 ans) ou reprise d'entreprise dans tout secteur d'activité sauf l'agriculture, intermédiation financière et immobilière

✓ Concours bancaire obligatoire (> 2 ans) d'un montant au moins égal à 2 fois le montant du PCE

✓ Plan de financement inférieur à 45 000 €

# P C E

## ● **Caractéristique du prêt**



**Montant : 2 000 à 7 000 €**



**Durée : 5 ans**



**Différé : 6 mois**



## **Garantie**



**Taux : celui du prêt bancaire associé (avec un plafond minimum)**

- ✓ 100 % du PCE
- ✓ jusqu'à 70 % du prêt bancaire

# A D I E

## ● **Conditions d'éligibilité**

- ✓ Etre demandeur d'emploi ou allocataire de minima sociaux ou salarié précaire
- ✓ Ne pas avoir accès au système bancaire



# ADIE

## ● **Participation**

L'Adie intervient de 2 façons :

- ✓ Prêt solidaire : 6 000 € sur 30 mois (maxi)  
(prêt moyen : 3 000 €)  
*(taux au 01/01/11 : 9,71% + contribution de solidarité de 5%)*
- ✓ Prêt d'honneur : 4 000 € sur 5 ans (maxi)



## **Aides diverses**

- ▶ **FGIF,**
- ▶ **ACCRE,**
- ▶ **Aide Pôle Emploi (ARCE)**
- ▶ **Subvention AGEFIPH,**
- ▶ **Aides des collectivités**



## Le FGIF

- ✓ Ce dispositif est une garantie sur l'emprunt bancaire et permet d'inciter l'entrepreneuriat féminin.
- ✓ Le prêt bancaire garanti peut varier entre 5 000 € et 38 000 € à condition que la durée de remboursement soit comprise entre 2 et 7 ans.
- ✓ Le taux de couverture est de 70 % pour les prêts inférieurs à 38 000 € avec un plafond de garantie fixé à 27 000 €.



## A C C R E

### ● **Présentation**

- ✓ Cette aide sociale consiste en **une exonération partielle des charges sociales** du dirigeant (maladie, maternité, invalidité, décès, allocations familiales, assurance vieillesse et veuvage de base) pendant 12 mois.
- ✓ Le dossier doit être déposé au CFE compétent (45 jours maxi après immatriculation).
- ✓ Une demande de prolongation de 24 mois supplémentaire est possible pour les micro-entreprises et auto-entrepreneurs (sous certaines conditions)



# ACCRE

## ● Conditions d'éligibilité

- ✓ Etre demandeur d'emploi indemnisé
- ✓ Etre demandeur d'emploi non indemnisé inscrit à Pôle Emploi depuis plus de 6 mois durant les 18 derniers mois
- ✓ Etre bénéficiaire de minima sociaux
- ✓ Les jeunes de moins de 30 ans (sous condition)
- ✓ Les salariés reprenant leur entreprise en redressement ou en liquidation judiciaire



# Aide Pôle Emploi

## ● Présentation

✓ **Maintien de l'allocation chômage (ARE)** dans la limite de ses droits et au maximum pendant 15 mois.

**ou**

✓ **Capital Pôle Emploi (ARCE)** : Représente la ½ de l'ensemble de ses droits versé en 2 fois (50% à la création et le reste à 6 mois).

*Cette aide permet au futur chef d'entreprise d'assurer le bon démarrage de son activité.*

*Le dossier doit être déposé auprès de son conseiller Pôle Emploi.*

*(condition : obtenir l'accord de l'ACCRE)*



## La subvention AGEFIPH

### ● **Conditions d'éligibilité**

- ✓ Etre demandeur d'emploi et reconnu travailleur handicapé par la CDAPH (anciennement Cotorep) (démission exclue)
- ✓ Etre dirigeant de la société avec au moins 50 % du capital (seul ou en famille) mais avec plus de 30 % à titre personnel

### ● **Modalité de l'aide**

- ✓ Subvention pouvant aller jusqu'à 12 000 €  
(en complément d'un apport personnel d'au moins 1 525 €)



## Aides des collectivités

### ● **FISAC**

### ● **Subventions**

Les aides publiques ne sont pas un droit.  
Elles dépendent de règlement d'intervention et des crédits disponibles

Terres de Lorraine



**adsn**  
Terres d'entreprises

# Nos financeurs



DELEGATION  
REGIONALE AUX  
DROITS DES  
FEMMES ET A  
L'EGALITE



Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi



Fonds social européen  
Au service pour votre avenir



Centre d'Activités Ariane  
240, rue de Cumène  
54230 Neuves-Maisons  
03 83 15 67 00  
fax : 03 83 47 34 33  
www.adsn54.org